



Catalogue des Formations

Service Commercial et Formation

☎ 04.79.85.25.40

info@elit-info.com

ELIT'INFO

La formation au service des entreprises

www.elit-info.com

SOMMAIRE

	LES TYPES DE FORMATIONS
5	LOGICIELS DE GESTION COMMERCIALE EBP
6	Gestion Commerciale ACTIV
8	Gestion Commerciale PRO
11	Gestion Commerciale ELITE
14	Bâtiment
16	Bâtiment PRO
18	Bâtiment ELITE
21	LOGICIELS DE COMPTABILITÉ EBP
22	Comptabilité ACTIV
24	Comptabilité PRO
26	Comptabilité ELITE
29	LOGICIELS DE PAIE EBP
30	Paie autonome
33	AUTRES LOGICIELS EBP
34	Point de Vente
36	Immobilisations, Etats Financiers
38	LOGICIELS DE GESTION COMMERCIALE SAGE
39	Batigest Connect
41	Gestion commerciale 100

43 AUTRES LOGICIELS SAGE

- 44 Sage E-chantier & Sage E-Sav (ALOBEEES)
- 45 Comptabilité 100
- 46 Moyens de paiement 100
- 47 Sage Business Cloud Comptabilité
- 48 Sage Bi-Reporting
- 49 Immobilisations 100

50 AUTRES LOGICIELS

- 51 GED Zeendoc

52 TARIFS ET PRISE EN CHARGE

53 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES TYPES DE FORMATIONS

ELIT'INFO propose des formations personnalisées, sur mesure

Nos formateurs travaillent en étroite collaboration avec vous pour adapter la formation à vos besoins.

Disponibles pour vous à 100%, ils s'adaptent à vos connaissances et à votre rythme d'apprentissage.

Nos formations sont destinées au personnel d'une même structure.

Les formations s'adaptent aussi à votre niveau : de débutant à expérimenté

- **Pour découvrir les bases essentielles et maîtriser rapidement les fonctions principales de votre logiciel**
- **Pour se perfectionner et découvrir des fonctionnalités avancées**
 - ◇ Avec le développement de votre activité, de nouveaux besoins se font ressentir et la maîtrise d'autres fonctions que celles utilisées régulièrement devient nécessaire.



CATALOGUE EN COURS DE REDACTION

€

TARIFS 2022

Formation **PERSONNALISÉE**

1 journée (7h)

1/2 journée (3h30)

⇒ Dans vos locaux (hors frais de déplacements)

Nous consulter

Nous consulter

PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION

ELIT'INFO dispose d'un numéro d'agrément formation. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous renseigner auprès de votre organisme collecteur.

Nos équipes pédagogiques : 5 formateurs consultants + 1 personne à l'administratif dédiée au suivi des formations

Informations nécessaires à la prise en charge de votre formation :

N° Agrément : **82 73 00829 73**

N° de SIRET : 434 540 597 00029

APE : 6202 A



Qualiopi
 processus certifié



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

ELIT INFO distribue les logiciels EBP/SAGE dans le cadre d'un agrément « Partenaire Certifié ». Cela implique que les modalités de mise à disposition des logiciels, les tarifs, les conditions d'exécution du service d'assistance et une partie des services compris dans nos formules d'assistance dépendent des conditions générales de vente, d'utilisation et de service de SAGE et EBP

ARTICLE 1 :

OBJETS – GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent à tout type de ventes exécutées par ELIT INFO : logiciels, contrats et prestations de services. Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis.

Toute commande passée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV, ainsi qu'aux Conditions Générales d'Utilisation des éditeurs des progiciels objets de sa commande. Le Client est informé que les progiciels sont des produits standards dont les fonctionnalités résultent d'un choix des éditeurs. Le Client fait le choix des progiciels en toute connaissance de cause au regard de la documentation, des démonstrations et des informations qu'il reconnaît avoir reçues de ELIT INFO.

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité absolue des données et informations portées à leur connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs relations contractuelles.

En acceptant les conditions générales de ventes de ELIT'INFO, le client s'engage à accepter les conditions générales de ventes, de services, d'utilisation et de maintenance de l'éditeur du logiciel choisi.

ARTICLE 2 : COMMANDE

Toute commande du Client conforme à la proposition de ELIT'INFO sera considérée comme ferme et définitive et vaut déclaration de son adéquation avec ses besoins. Son traitement sera effectif dès réception d'un acompte de 30% sur le montant TTC des logiciels et contrats. Tout retard de versement de ce dernier pourra entraîner un décalage de nos plannings prévisionnels.

En cas de financement par un organisme, la commande ne sera validée par ELIT INFO qu'après réception de l'accord de financement.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est informé qu'une coopération active de sa part est essentielle dans la réussite de son projet informatique. Le Client s'engage à informer ELIT'INFO de toute particularité de l'entreprise et/ou de son métier susceptible d'influer sur le déroulement des prestations et à mettre à disposition tous les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement du projet. Le client s'engage à valider et à signer les bons d'intervention dans les 24 heures de leur présentation. Passé ce délai, le BL est considéré comme accepté sans réserve.

Le client s'engage à respecter intégralement les conditions et précautions des logiciels, objets de sa commande, conformément aux CGV et aux Conditions Générales d'Utilisation des éditeurs. Il appartient au Client de réaliser des sauvegardes complètes et régulières de l'ensemble de ses données. Il appartient au Client de conserver

précieusement les clés d'authenticité et codes d'utilisation requis pour l'utilisation des logiciels en mode DUA (Droit d'Utilisation et Assistance) ou DSU (Droit de Souscription à l'Usage).

Le client s'engage à respecter les droits et règlements en vigueur notamment en matière fiscale et sociale, à vérifier ses choix de paramétrage, à contrôler que le paramétrage de ses applications est conforme aux prescriptions légales et à la réglementation qui lui est applicable et à prendre toute précaution utile pour transmettre ses déclarations légales aux administrations dans les délais impartis. ELIT'INFO ne saurait être tenu pour responsable des conséquences des paramétrages du client. Les progiciels sont paramétrés et utilisés sous la direction, le contrôle et la responsabilité du client.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS DE ELIT INFO

ELIT'INFO est responsable de l'exécution de ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de dysfonctionnements signalés ou reconnus par les éditeurs des logiciels supportés, en cas de modifications réalisées à l'initiative du client sans accord préalable de ELIT'INFO, en cas d'installation de mises à jour réalisée par le Client sans accord préalable de ELIT'INFO.

ELIT'INFO ne pourra être tenu pour responsable à l'égard du client, des préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, pénalités fiscales ou sociales, perte de données ou de fichiers. La responsabilité de ELIT'INFO ne pourra être recherchée en cas de force majeure, ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté tels que grèves, interruptions du travail, absence imprévue d'un collaborateur, retards de fournisseurs, sinistres ou accidents.

ARTICLE 5 : PRIX, CONDITIONS DE FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les prix, renseignements ou notes figurant dans les propositions commerciales sont soumis à une date de validité d'un mois à compter de la date d'émission de la proposition. Les prix sont stipulés H.T., fermes et définitifs, sauf en cas d'application d'une clause de révision.

En cas de financement par un organisme de formation, les prestations sont facturées au client qui obtiendra le remboursement auprès de son organisme collecteur. La facturation directement par ELIT'INFO à un organisme collecteur est possible sous réserve pour le client d'avoir, au moment de la commande, formulé expressément la demande à ELIT'INFO et d'avoir obtenu l'accord préalable de son organisme. Faute de ces éléments, ELIT'INFO facturera directement le client.

En cas de retard de règlement, ELIT'INFO se réserve le droit de suspendre immédiatement l'intégralité de ses obligations contractuelles (notamment prestations de services et d'assistance), et ce, jusqu'au paiement intégral des

sommes dues. Le paiement des progiciels ne saurait être subordonné à la réalisation des prestations d'installation ou de déploiement des différents produits.

Toute contestation de facture doit nous être signifiée dès réception par lettre recommandée.

Le règlement de la facture entraîne l'acceptation des Conditions Générales de Vente et des éventuelles conditions portées sur la facture.

Les conditions de règlements sont par défaut de 30 jours nets date de facture.

ARTICLE 6 :

PRESTATIONS DE SERVICES

Le client met à disposition de ELIT'INFO l'environnement matériel et logiciel nécessaire aux prestations de déploiement et de formation. Le client s'assure de la présence, de la disponibilité et du niveau de compétences de ses collaborateurs.

L'unité retenue pour les prestations est la journée (durée de 7 heures), ou la demi-journée (durée de 3,5 heures). Le cas échéant, les frais de déplacement sont à la charge du client, le tarif est repris sur les documents commerciaux.

ARTICLE 7 : ASSISTANCE

L'assistance est assurée selon la formule choisie par le client dans le cadre d'un contrat d'assistance établi entre le client et ELIT'INFO. L'assistance porte exclusivement sur les progiciels, objets du contrat d'assistance. L'assistance est conclue pour une durée de 12 mois. Le client bénéficie, pendant cette période, de la fourniture de services d'assistance téléphonique (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et 14h00 à 18h00) et de la fourniture gratuite des nouvelles versions de l'éditeur (hors prestations de services associées et dans les limites décidées par l'éditeur conformément à ses conditions générales). Les produits concernés et la période de référence figurent sur le contrat d'assistance.

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date de fin de période par lettre recommandée avec accusé de réception, la maintenance est tacitement reconduite pour des périodes successives de 12 mois.

Les redevances annuelles sont calculées et réévaluées en fonction de l'évolution de la configuration, de l'adjonction de progiciels complémentaires, de modifications de tarifs de l'éditeur et de l'évolution de l'indice Syntec.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROGICIELS

Les progiciels ou logiciels sont la propriété de l'éditeur qui est titulaire de tous les droits patrimoniaux y afférents. ELIT'INFO dispose des droits lui permettant de commercialiser les licences d'utilisation des progiciels ou logiciels concédés au client. Le client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de l'éditeur sur les progiciels ou logiciels et à se conformer à leurs conditions générales d'utilisation. Toute utilisation du progiciel ou logiciel non conforme à sa destination ou toute utilisation par des utilisateurs

illégitimes constitue une atteinte sanctionnée par le délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L 3353 du Code de la Propriété Intellectuelle

ARTICLE 9 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties et après mise en demeure adressée par l'autre partie par lettre recommandée restée sans effet pendant un délai de 60 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la partie lésée. Toutes les résolutions entraînent l'exigibilité de toutes les factures émises par ELIT'INFO qui ne donnent lieu à aucun remboursement ni remise.

ARTICLE 10 : LOI ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Chambéry.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois minimum. Sauf résiliation notifiée à ELIT'INFO par lettre recommandée AR adressée au plus tard 3 mois avant le terme fixé dans la facture d'achat, le contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 12 : FORMATIONS

Préambule

Elit'info intervient régulièrement pour former sur l'utilisation de ses logiciels.

Les clients en formation sont les utilisateurs finaux. Les conditions générales de vente des formations interviennent dans le cadre des conditions générales de vente et des conventions d'utilisation des logiciels SAGE et EBP.

Inscription

Suite à l'inscription du client, Elit'Info envoie par mail à l'entreprise le programme de formation et la convention de formation, accompagnés d'un devis de formation au format demandé par les OPCO.

Le client doit également préciser s'il fait une demande de prise en charge avec subrogation de paiement auprès de son OPCO.

Annulation ou report de la formation par le client
Le client peut annuler ou demander un report, sans frais, d'une formation si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Au-delà de cette date, les frais de stage et frais annexes peuvent être entièrement réclamés au client.

Annulation ou report de la formation par Elit'Info

Sans circonstances exceptionnelles, Elit'Info peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes d'Elit'Info ou en cas d'indisponibilité subite du formateur (accident, maladie, etc.), Elit'Info peut annuler ou reporter la formation prévue, sans préavis.

Attestation de stage

A l'issue de la formation, le client signera sa feuille d'émargement et Elit'Info remettra au client une attestation de présence, ainsi qu'une attestation de fin de formation. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction, à remplir et renvoyer à Elit'Info, sera remis au client.

Facturation

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge un mois avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle continue.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le solde du montant de celle-ci sera facturé au client.

Si Elit'Info n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO un mois après la date de démarrage de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Qualité des intervenants dispensant les formations organisées par Elit'Info

Les intervenants dispensant des formations sur les logiciels pour le compte d'Elit'Info sont des collaborateurs employés au poste de consultant ou de formateur

Responsabilités mutuelles

Elit'info est responsable de la qualité de la formation dispensée, soit en stage groupé, soit en personnalisée, tant au niveau du contenu que de la pédagogie.

Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation.

Dans ce cas, Elit'Info s'engage à apporter une réponse appropriée.

Le client assure la responsabilité de :

- L'adéquation entre la formation dispensée et ses besoins ; Elit'Info a cependant un devoir de conseil si le client le lui demande.
- La connaissance de l'environnement d'utilisation des logiciels tel que, par exemple, les données sociales de l'entreprise ou les imputations comptables.
- Du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.

Constat de formation ne pouvant être effectuée

Lors des formations personnalisées, le(s) logiciel(s) doivent être installé(s) sur le(s) matériel(s) du client. Si ce n'est pas le cas, le formateur peut assurer cette installation :

- Dans la limite de ses compétences (notamment pour les installations en réseau)
- Compris dans son temps de formation
- Sous la responsabilité du client

En cas d'impossibilité, une solution sera recherchée pour assurer la formation sur un autre matériel et sur un logiciel du même type (par exemple une version d'évaluation).

Si le formateur ne peut assurer sa formation (ou l'assure partiellement) pour problèmes techniques

liés à la configuration du client, la journée sera facturée au client.

Pour les autres cas de formation ne pouvant être effectuée alors que le formateur est présent sur place (client absent, etc.) la journée sera également facturée au client.